

Chapitre 2 : Vision et politique de la Suisse en matière de coopération au développement

Politiques, stratégies et engagements

Indicateur : Le programme s'organise autour d'une vision claire et des stratégies solides

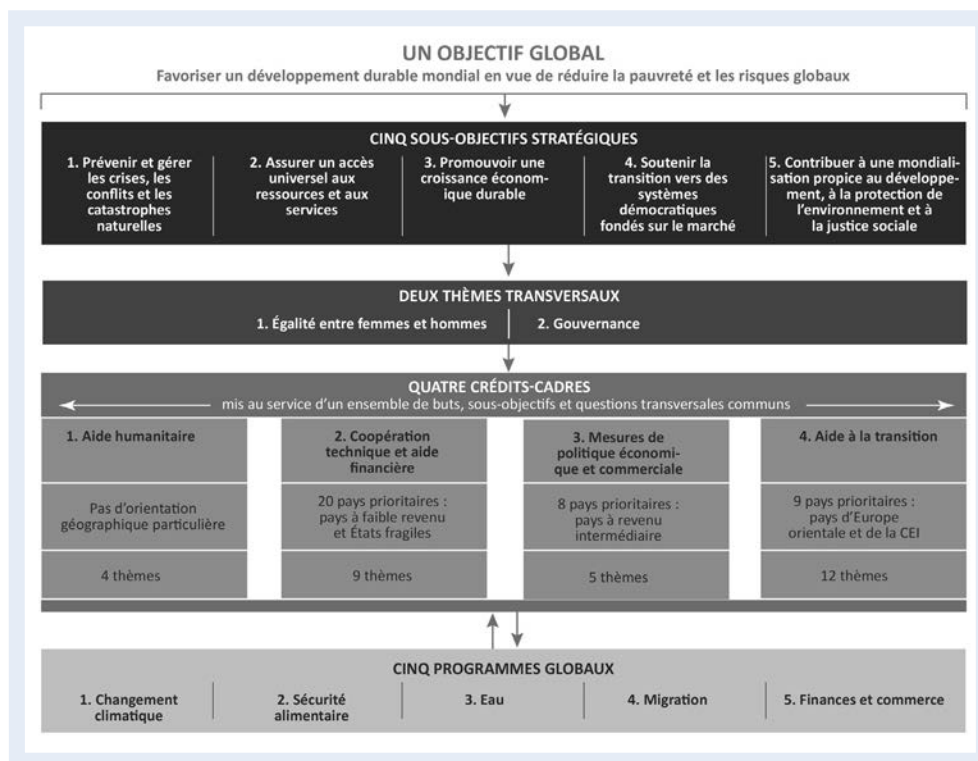
C'est en 2012 que la Suisse a défini pour la première fois, dans le Message 2013-2016, une stratégie globale unique pour l'ensemble de ses activités de coopération au développement, dont la gestion et la mise en œuvre sont assurées par la DDC et le SECO. Il y a lieu de saluer ce progrès vers une approche unifiée de la coopération helvétique, qui répond à la recommandation formulée par le CAD lors des précédents examens par les pairs. Cette stratégie est largement prise en main par l'administration et souligne la volonté de la Suisse de faire reculer la pauvreté, conformément aux engagements qu'elle a pris au niveau international en faveur du développement. Cependant, le Message est ambitieux dans sa portée puisqu'il retient une multiplicité d'objectifs, de thèmes et de pays prioritaires. La Suisse pourrait cibler davantage sa stratégie, surtout si elle veut atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé de concentrer son aide sur un nombre plus restreint de thèmes et de pays afin d'en accroître l'efficacité.

La nouvelle stratégie unifiée pour l'APD est largement adoptée

Dans le Message 2013-2016, la Suisse énonce pour la première fois un objectif unique (unifié) pour guider l'ensemble de ses activités d'APD qui sont gérées et exécutées par la DDC et le SECO : « Favoriser un développement durable mondial en vue de réduire la pauvreté et les risques globaux » (Confédération suisse, 2012a). Cette stratégie comporte aussi un cadre commun constitué d'un ensemble de sous-objectifs, de résultats de haut niveau et de thèmes transversaux, dont les quatre piliers (crédits-cadres) de l'APD, qui ont été approuvés, doivent maintenant servir à assurer la concrétisation de la stratégie (graphique 2.1)¹. De ce point de vue, elle est conforme à la recommandation formulée par le CAD lors de l'examen par les pairs de 2005, ainsi qu'au souhait du parlement qui a appelé à l'adoption d'une approche stratégique plus unifiée afin de renforcer la cohérence de l'aide helvétique et d'en accroître l'impact, la visibilité et la transparence².

Le Message 2013-2016 a été approuvé à l'unanimité par le Parlement après deux années de consultations approfondies. L'adoption par le Parlement de l'objectif consistant à consacrer à l'aide publique au développement (APD) 0.5 % du revenu national brut à l'horizon 2015 a été déterminante pour le soutien dont bénéficie le Message 2013-2016.

Graphique 2.1. La nouvelle stratégie de coopération internationale de la Suisse pour 2013-2016 (Message 2013-2016)



Source: SDC/SECO, 2013

La stratégie est conforme aux engagements que la Suisse a pris au niveau international, mais elle gagnerait à être plus ciblée

Le Message 2013-2016 s'inscrit dans le droit fil des engagements que la Suisse a pris au niveau international en faveur de la réduction de la pauvreté, des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et de l'efficacité de l'aide. Il affirme à nouveau que l'aide suisse est régie par les principes de la solidarité avec les pauvres et de l'intérêt bien compris. Par comparaison avec ses précédentes stratégies en faveur du développement, la Suisse met davantage l'accent sur la gestion des risques mondiaux, l'engagement dans les États fragiles, la coopération avec le secteur privé et la société civile, et la gestion axée sur les résultats en matière de développement (Confédération suisse, 2008a, 2008b).

Le Message 2013-2016 confère à la coopération suisse une mission ambitieuse qui recouvre un grand nombre d'objectifs, de thèmes et de pays prioritaires. Le nombre de thèmes vers lesquels est orientée l'APD helvétique est toujours de quatorze (DDC et SECO), alors qu'il avait été recommandé de le réduire lors du dernier examen par les pairs. Cependant, le Message accorde de facto la priorité aux thèmes de ses programmes globaux — eau, sécurité alimentaire, changement climatique, migration, et finances et commerce — auxquels la DDC et le SECO affecteront une part plus importante de leurs budgets³.

Le nombre de pays et régions prioritaires de la Suisse a été ramené de 41 à 37, mais ce dernier chiffre est encore élevé (graphique 2.2) par comparaison avec d'autres donateurs d'importance analogue. Cette situation tient notamment du fait que la DDC et le SECO continuent d'avoir des pays prioritaires différents, hormis les neuf pays/régions prioritaires pour lesquels ils oeuvrent en commun au titre de l'aide helvétique à la transition. De plus, la nouvelle liste de priorités géographiques contient davantage de régions, et si la Suisse a élaboré des stratégies régionales axées sur les questions transfrontalières pour certaines d'entre elles, elle continue de mettre en place des programmes bilatéraux pour plusieurs pays de ces mêmes régions. Il est par conséquent difficile de déterminer dans quelle mesure la Suisse a réellement réduit le nombre de ses pays prioritaires. En fait, alors que la DDC a entrepris de mettre progressivement fin à ses activités en faveur de six pays (République démocratique populaire de Corée, Équateur, Inde, Madagascar, Pakistan et Pérou) depuis le dernier examen par les pairs⁴, le Message 2013-2016 a ajouté à son portefeuille une région (la Corne de l'Afrique, regroupant ainsi les activités d'aide humanitaire qui y sont menées) et six pays, dont la quasi-totalité sont de nouveaux pays vers lesquels la DDC va diriger ses efforts dans le cadre de son action en faveur de ses régions prioritaires⁵.

Graphique 2.2. Les 37 pays et régions prioritaires de la Suisse selon le Message 2013-2016



Source: SDC/SECO, 2013

Prise de décisions

Indicateur : La logique qui préside à la répartition des apports d'aide et autres ressources est précisée et fondée sur des données factuelles

Le Message 2013-2016 définit des critères et des objectifs de moyens pour guider les décisions d'affectation des ressources aux canaux multilatéraux et bilatéraux aux quels la Suisse a recours, à ses pays bénéficiaires, aux partenaires de la société civile et du secteur privé et aux différents secteurs. L'approche stratégique de la Suisse en matière de coopération multilatérale est inspirée des bonnes pratiques. Toutefois, celle-ci devrait veiller à ce que les motifs qui régissent l'affectation de son aide bilatérale concordent avec les objectifs de développement et d'efficacité énoncés dans le Message, notamment à concentrer le programme d'aide de plus en plus important dont elle est dotée de façon à en accroître l'efficacité. La Suisse est consciente de ce problème et doit s'attacher à mieux gérer la tension qui existe entre sa volonté de concentrer davantage son aide et les objectifs de sa politique étrangère qui entraînent sa fragmentation.

Des critères et des objectifs guident les décisions d'affectation des ressources

Le Message 2013-2016 énonce des principes et des objectifs financiers pour l'affectation de l'aide helvétique aux canaux multilatéraux et bilatéraux, aux pays bénéficiaires, aux partenaires de la société civile et du secteur privé et aux différents secteurs (Confédération suisse, 2012a). L'affectation de l'APD suisse est guidée par cinq critères qui sont semblables à ceux qu'utilisent d'autres membres du CAD : le niveau de pauvreté et de sécurité humaine, les intérêts politiques de la Suisse, le potentiel d'impact, l'avantage comparatif de la Suisse (compétences thématiques) et la disponibilité du pays partenaire ou de l'organisation pour le dialogue. Il n'existe pas d'orientations claires pour l'application de ces critères ou pour leur pondération.

Il est nécessaire d'adopter une approche plus cohérente de l'affectation des ressources de l'aide bilatérale afin d'assurer une plus grande concentration des efforts

La Suisse est consciente du fait qu'elle devrait affecter son aide bilatérale à un nombre optimal de pays partenaires et un nombre limité de secteurs (Confédération suisse, 2012a). Toutefois, la conciliation de ces objectifs avec la volonté exprimée à travers sa politique étrangère d'oeuvrer auprès de différents pays et sur différents thèmes, constitue une gageure. Le Message 2013-2016 énonce certes un certain nombre d'objectifs de dépenses établis expressément de manière à renforcer encore la concentration des ressources de la Suisse, mais on ne voit pas bien jusqu'à quel point ils vont permettre d'y parvenir (chapitre 3). Il importe que la Suisse définisse une approche plus cohérente pour l'affectation de ses ressources bilatérales, qui lui donnera les moyens de mieux cibler son programme d'aide bilatérale et d'en accroître l'efficacité.

L'approche stratégique de la coopération multilatérale est inspirée des bonnes pratiques

À la différence de la démarche qu'elle suit pour l'affectation de son APD bilatérale, l'approche qu'applique la Suisse pour l'affectation de son aide aux organisations multilatérales est claire et revêt un caractère stratégique, de sorte qu'elle vise à garantir que l'aide sera investie auprès d'organisations garantissant le maximum de valeur ajoutée. Les contributions apportées au budget de base des organismes multilatéraux sont gérées conjointement par la DDC et le SECO. Le Message 2013-2016 recense un ensemble de 13 organisations prioritaires auxquelles allouer la majeure partie de ses ressources (chapitre 3)⁶. La sélection de ces organisations repose sur un ensemble de critères bien précis : des considérations touchant à la politique étrangère et à la politique économique de la Suisse ; l'importance que revêtent les activités de développement de l'organisation pour certaines des priorités thématiques de la Suisse⁷ ; les résultats obtenus par l'organisation⁸ ; la possibilité pour la Suisse de jouer un rôle actif dans les organes directeurs de celle-ci. Ce dernier point est très important car la Suisse définit ses propres objectifs stratégiques pour chaque organisation et est très soucieuse d'être considérée non seulement comme un actionnaire, mais aussi comme une partie prenante qui contribue activement à l'orientation de l'action de ces organisations.

La stratégie multilatérale de la Suisse souligne aussi qu'il est important de tirer parti des possibilités de synergie entre financement bilatéral et financement multilatéral. Les plans à moyen terme de la DDC et les cadres de suivi qu'elle a définis pour ses divisions régionales en tiennent compte et recommandent aux bureaux locaux d'établir des liens entre le financement du budget de base et le financement multi-bilatéral. En ce qui concerne le développement des infrastructures urbaines, le SECO suit une double approche consistant à travailler à la fois dans le cadre de projets bilatéraux qu'il met en place dans des pays tels que l'Ukraine, et avec des partenaires multilatéraux comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque asiatique de développement. Les programmes globaux jouent un grand rôle à cet égard. Par exemple, les agents chargés du programme global relatif à la sécurité alimentaire assurent la gestion des contributions helvétiques au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et au Fonds international pour le développement agricole (FIDA), et représentent la Suisse dans les organes directeurs de ces organisations (DDC, 2013a).

Thèmes prioritaires de la politique

Indicateur : La priorité est donnée à la lutte contre la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les États fragiles

La réduction de la pauvreté constitue un objectif primordial clairement affirmé de la coopération helvétique pour le développement, ce qui reflète l'application de la recommandation formulée par le CAD lors de l'examen par les pairs de 2009. La Suisse donne la priorité à la lutte contre la pauvreté surtout dans les pays les moins avancés et les États fragiles. Elle a fait des efforts appréciables pour assurer une articulation réciproque entre ses programmes humanitaires et ses programmes de développement, et a aussi établi des liens avec les efforts en faveur de l'adaptation au changement climatique. Conformément à la recommandation issue de l'examen par les pairs de 2009, les questions transversales sont mieux intégrées dans les programmes. La Suisse aurait toutefois intérêt à renforcer et harmoniser l'approche qu'elle suit à l'égard de ces questions.

La réduction de la pauvreté, surtout dans les PMA et les États fragiles est la priorité

Le Message 2013-2016 fait de la réduction de la pauvreté un objectif formel de l'ensemble des efforts de coopération de la Suisse, appliquant ainsi la recommandation formulée lors de l'examen par les pairs de 2009. En particulier la réduction de la pauvreté est désignée plus clairement que par le passé comme un objectif de l'aide helvétique à la transition et aux pays à revenu intermédiaire⁹.

Le Message 2013-2016 fait une place privilégiée aux pays les moins avancés (PMA) et aux États fragiles, qu'il définit comme des pays partenaires essentiels de la DDC au titre du crédit-cadre relatif à la coopération technique. Sur les vingt pays/régions prioritaires de la DDC, 15 pays sont considérés comme des PMA et 10 comme des États fragiles (certains PMA étant aussi des États fragiles). De plus, le Message fixe pour la DDC un engagement budgétaire indicatif qui se traduit par une augmentation de ses apports de ressources aux PMA, et prévoit ainsi de consacrer à l'Afrique 45 % des fonds relevant du crédit-cadre sur la coopération technique, contre 35 %-40 % pour la période antérieure (2009-2012).

S'agissant de son approche de la lutte contre la pauvreté, la Suisse reconnaît que cette dernière revêt un caractère multidimensionnel, conformément aux Lignes directrices du CAD sur la réduction de la pauvreté (OCDE, 2011), et la DDC a expressément défini des principes pour guider l'action dans ce domaine à l'intention du personnel chargé de ses programmes (DDC, 2004). Ce n'est pas le cas du SECO qui pourrait pourtant gagner à en faire autant afin d'aider les responsables de ses programmes à favoriser la concrétisation de cet objectif.

Les programmes humanitaires sont bien articulés avec les programmes de développement, et des liens ont été établis avec les efforts en faveur de l'adaptation au changement climatique

La Suisse a fait des efforts non négligeables pour assurer une articulation réciproque entre ses programmes humanitaires et ses programmes de développement. Par exemple, les programmes d'intervention mis en place en Haïti et au Myanmar à la suite des catastrophes qui ont frappé ces pays ont été financés dans un premier temps par le budget humanitaire, puis le relais est passé aux collègues chargés du développement lorsque le processus de relèvement est entré dans une autre phase. Au Mali, où la situation s'est récemment détériorée, des fonds destinés au développement ont été redéployés pour être confiés à la gestion de l'équipe responsable des activités humanitaires. Par ailleurs, afin de mieux tenir compte des liens intrinsèques qui existent entre le climat et le risque de catastrophe, d'importantes dispositions ont été prises pour relier l'action en faveur de l'adaptation au changement climatique à la programmation en matière humanitaire. La Suisse pourrait aller encore plus loin dans ce sens en établissant cette articulation avec tous les programmes mis en œuvre dans les pays partenaires, afin d'assurer l'utilisation des outils qui conviennent le mieux pour faire face aux risques majeurs dans chaque situation (voir également la chapitre 7).

De bonnes politiques pour soutenir l'engagement dans les États fragiles

Le Message 2013-2016 charge la DDC de renforcer sensiblement le soutien qu'elle apporte dans les situations de fragilité. L'évaluation réalisée en 2012 (DDC, 2012) a montré que celle-ci possédait des atouts pour travailler dans ces situations, mais qu'elle devait faire preuve d'une plus grande souplesse et compléter ses efforts techniques par un positionnement d'ordre politique. La DDC pourrait agir dans ce sens en concentrant son action sur les dix États fragiles déjà classés comme pays prioritaires (en étoffant les programmes les concernant et en exerçant davantage d'influence) au lieu de l'étendre à d'autres situations de fragilité.

La Suisse a intérêt à renforcer son approche de l'égalité entre femmes et hommes et à assurer l'harmonisation des efforts de la DDC et du SECO dans ce domaine

L'examen par les pairs effectué par le CAD-OCDE comporte une analyse des progrès réalisés par la Suisse dans l'intégration des questions transversales que sont l'égalité entre femmes et hommes et l'environnement dans sa programmation. Au titre du Message 2013-2016, la Suisse a adopté les mêmes thèmes transversaux pour la DDC et le SECO : la gouvernance et l'égalité des sexes. Si elle a décidé de ne pas inscrire l'environnement parmi les questions transversales dans le Message 2013-2016, c'est parce que l'action dans ce domaine constitue désormais une composante à part entière de son approche globale du développement, dont la finalité est de favoriser l'instauration d'un développement durable à l'échelle mondiale. Autrement dit, l'environnement est de facto une question à prendre systématiquement en compte dans l'ensemble de ses projets et programmes.

Intégration de l'objectif de l'égalité entre femmes et hommes

La DDC a nettement progressé dans l'intégration de l'objectif de l'égalité entre femmes et hommes dans sa programmation depuis le dernier examen par les pairs. Elle s'était certes déjà dotée d'orientations bien conçues sur le sujet (DDC, 2003a, 2003b, 2008), mais la création d'un réseau interne sur l'égalité des sexes et la mise en place de correspondants pour l'égalité femmes-hommes sur le

terrain, ainsi que l'instauration, en 2009, d'un rapport annuel de suivi des efforts d'intégration de la problématique hommes-femmes (DDC, 2009), ont eu un impact positif sur son approche en la matière, qu'ils ont renforcée. Le rapport de suivi 2012 sur l'intégration de la problématique hommes-femmes (DDC, 2012c) montre que, dans l'ensemble, la sensibilité à la question de l'égalité des sexes s'est accrue au sein de la DDC depuis 2009¹⁰. Toutefois, si les correspondants sur le terrain contribuent activement à faire en sorte que la programmation tienne compte de la problématique hommes-femmes, ils ne bénéficient à cet égard que d'un soutien limité de la part des services centraux, où une seule personne travaille sur ce sujet (en y consacrant 80 % de son temps) (OCDE, 2013). Pour assurer effectivement la prise en compte systématique de l'objectif de l'égalité entre femmes et hommes, il faut des ressources, en particulier des conseillers spécialisés dans les services centraux, dont les compétences et les avis puissent être sollicités par les agents présents sur le terrain et ceux qui sont responsables de la programmation. La DDC devrait étoffer les ressources dont elle dispose dans ce domaine au niveau des services centraux, afin que les efforts d'intégration soient plus efficaces à l'échelon des programmes.

Quant au SECO, l'égalité entre femmes et hommes constitue pour lui un thème transversal nouveau selon le Message 2013-2016, mais il ne dispose pas pour l'heure d'orientations pratiques spécifiques pour l'intégrer concrètement en tant que tel dans l'ensemble de ses activités de programmation. Il ressort des observations recueillies lors de la mission effectuée au Kirghizistan que le SECO pourrait tirer grand profit de telles orientations, notamment parce qu'elles l'aideraient à mieux en prendre en compte cet objectif dans ses travaux sur les problèmes macroéconomiques et le secteur privé (annexe C). Afin de se rapprocher dans la démarche qu'ils suivent, le SECO et la DDC devraient travailler ensemble à l'élaboration d'orientations communes sur le sujet, et les deux organismes devraient étudier la possibilité d'utiliser un ensemble d'indicateurs et un modèle de rapport communs pour le suivi de leurs progrès respectifs dans ce domaine.

Environnement

Si l'environnement ne constitue pas une question transversale pour les activités de la Suisse en matière de coopération pour le développement, la DDC et le SECO disposent néanmoins d'orientations et de politiques pour assurer la prise en compte des préoccupations y afférentes dans la programmation (DDC, 2011 ; SECO, 2010). De plus, le Message 2013-2016 souligne la nécessité de continuer à suivre les efforts d'intégration de la question de l'environnement (Confédération suisse, 2012a). La DDC a mis un guide pratique à la disposition de ses agents et des partenaires de ses projets pour l'examen des stratégies, programmes et projets de coopération en cours ou à l'étude en vue de déterminer s'ils sont exposés à des risques en raison du changement climatique ou de phénomènes naturels, et s'ils sont susceptibles d'avoir un impact sur les facteurs favorisant l'évolution du climat et les catastrophes naturelles (DDC, 2011). Cette démarche est conforme aux orientations de l'OCDE. L'environnement et le changement

climatique constituent maintenant l'une des cinq priorités thématiques du SECO, et tous les investissements de ce dernier, hormis ceux qui sont déjà soumis à des tests normalisés rigoureux (comme dans le cas des banques multilatérales de développement, des institutions des Nations Unies et du SIFEM), doivent être analysés au regard de critères environnementaux et, lorsque des risques sont décelés, faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement complète. Le SECO veille en outre à ce que les projets qu'il réalise en Europe orientale soient conformes aux lignes directrices de l'UE sur l'environnement. Toutefois, s'agissant du Burkina Faso, la façon dont les programmes qui n'avaient pas l'environnement pour objectif principal prenaient néanmoins celui-ci en compte, n'était pas assez claire, ce qui a montré, comme l'explique le Message, que la DDC et le SECO devaient continuer à observer en permanence comment était assurée l'intégration de la question de l'environnement.

Notes

1. La mise en œuvre de la coopération suisse pour le développement repose sur quatre piliers (crédits-cadres) gérés par la DDC et le SECO et recouvrant des priorités thématiques et des pays partenaires distincts, qui concernent respectivement l'aide humanitaire (géré par la DDC), la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (géré par la DDC), les mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (géré par le SECO), et l'aide à la transition dans les États d'Europe de l'Est et de la Communauté des États indépendants (géré conjointement par la DDC et le SECO).
2. Suite à un rapport publié par sa Commission de gestion en décembre 2006, le Parlement a chargé le Conseil fédéral, entre autres, de définir une stratégie unifiée pour la coopération helvétique au développement (OCDE, 2009).
3. Le Message 2013-2016 préconise l'affectation aux programmes globaux de 50 % des ressources relevant des crédits-cadres relatifs à la coopération technique et à l'aide à la transition. Ces deux crédits-cadres réunis représentent environ 50 % de l'APD suisse.
4. La DDC prévoit aussi de mettre progressivement fin à sa programmation en faveur de l'Afrique du Sud et du Vietnam en 2014 et 2016 respectivement. L'une et l'autre demeurent toutefois des pays prioritaires du SECO.
5. Selon le Message 2013-2016, les nouveaux pays/régions prioritaires de la DDC sont les suivants : la Tunisie et l'Égypte (pays supplémentaires de la région de l'Afrique du Nord) ; le Zimbabwe (nouveau pays de la région de l'Afrique australe) ; le Cambodge et le Myanmar (nouveaux pays de la région du Mékong) ; la région de la Corne de l'Afrique (Somalie, Érythrée, Éthiopie, Djibouti, Soudan du Sud et Yémen) ; et Haïti, seul pays non couvert dans le cadre d'une région.
6. Ces organisations prioritaires sont les suivantes : le Fonds africain de développement (FAfD), le Fonds asiatique de développement (FAsD), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFTAM), la Banque interaméricaine de développement (BID), l'Association internationale de développement (IDA), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), l'ONUSIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ONU Femmes et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
7. Les thèmes prioritaires pour l'affectation de l'APD multilatérale de la Suisse sont le changement climatique, le commerce et les finances, la gestion des ressources naturelles, l'eau, la sécurité alimentaire, la santé, les interventions après les conflits et la prise en compte de la problématique hommes-femmes.
8. Les résultats sont évalués à l'aide des propres rapports de l'organisation sur ces résultats, des évaluations internationales effectuées dans le cadre du Réseau pour l'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN), ainsi que d'analyses réalisées par la Suisse.
9. Les stratégies concernant les crédits-cadres relatifs à l'aide à la transition et aux mesures de politique économique et commerciale font maintenant clairement état de la nécessité de lutter contre la pauvreté et donnent des indications sur la façon dont les programmes afférents à ces domaines en feront leur priorité.
10. Le rapport 2012 sur l'intégration de la problématique hommes-femmes fait état d'un nombre croissant de rapports annuels par pays qui contiennent une analyse des disparités entre les sexes, ainsi que d'une augmentation régulière du nombre de propositions de crédit citant l'égalité entre femmes et hommes parmi leurs objectifs ou assorties de données de référence importantes sur cette question.

Bibliographie

Sources fédérales

Confédération suisse (2008a) Message concernant la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement du 14 mars 2008, Conseil fédéral suisse, Berne.

Confédération suisse (2008b) Message concernant le financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement du 7 mars 2008, Conseil fédéral suisse, Berne.

Confédération suisse (2012a), Message concernant la coopération internationale 2013-2016 (existe aussi en allemand et en italien), Confédération suisse, Berne, http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=208683 http://www.deza.admin.ch/en/Home/News/Close_up?itemID=208683.

Confédération suisse (2012b), Message concernant la coopération internationale de la Suisse 2013 – 2016 : L'essentiel en bref, Confédération suisse, Berne, http://www.deza.admin.ch/fr/Accueil/Actualites/Vue_detaillee?itemID=208683.

Confédération suisse (2012c), Rapport sur la politique économique extérieure 2012, Berne.

Confédération suisse (2012d), Fiche de Projet SECO –DDC : Organisations multilatérales - La Suisse et L'Association internationale de développement (Groupe de la Banque mondiale), DDC/SECO, Berne.

Confédération suisse (2013), Guideline Results-oriented Core Contributions Management (CCM), Berne.

DDC (Direction du développement et de la coopération) (2003a), Politique d'égalité entre les genres, DDC, Berne.

DDC (2003b), L'égalité hommes-femmes en pratique : un manuel pour la DDC et ses partenaires, DDC, Berne.

DDC (2004), Créer des perspectives pour une existence digne : principes de la DDC en matière de lutte contre la pauvreté, DDC, Berne.

DDC (2008), Gender Mainstreaming and Humanitarian Aid: Why and how should SDC integrate gender mainstreaming into humanitarian aid?, DDC, Berne.

DDC (2009), Evaluation of SDC's Performance in Mainstreaming Gender Equality, Evaluation 2009/1, DDC, Berne.

DDC (2011), CEDRIG Climate, Environment and Disaster Risk Reduction Check – Guidance on how to integrate Climate Change Mitigation/Adaption and Disaster Risk Reduction into Development Co-operation, DDC, Berne.

DDC (2012), Evaluation of the performance of SDC instruments in fragile and conflict affected contexts, Evaluation 2012/1, DFAE/DDC, Berne.

DDC (2012c), SDC Annual Progress Report on Gender Equality 2012, DDC, Berne.

DDC (2012d), Fiche de Projet DDC - Organisations multilatérales: La Suisse et le Programme des Nations Unies pour le développement, PNUD, DDC, Berne.

DDC (2013a), Fiche d'information : Programme global Sécurité alimentaire, DDC, Berne.

DDC (2013b), Cooperation Strategy: Horn of Africa 2013-2016, DDC, Berne.

DDC (2013c), Cooperation Strategy: Southern Africa 2013-2016, DDC, Berne.

DFAE (Département fédéral des Affaires étrangères) (2012), Stratégie de politique étrangère 2012-2015, DFAE, Berne.

SECO (Secrétariat d'État à l'économie) (2003), La gouvernance économique au coeur de l'action du SECO au titre de la coopération économique au développement, SECO, Berne.

SECO (2010) Policy Paper on the environmental aspects of economic development cooperation, SECO, Berne.

SECO (2011), Coopération et Développement économiques : le SECO fait le bilan 2006–2011, Berne.

Autres sources

OCDE (2001), Les lignes directrices du CAD : La réduction de la pauvreté, OCDE, Paris. <http://www.oecd.org/fr/cad/reductiondelapauvrete/2672743.pdf>

OCDE (2008), Pour une gestion efficace de l'Aide : Douze leçons tirées des examens par les pairs réalisés par le CAD, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/40721085.pdf>.

OCDE (2009), Suisse : Comité d'aide au développement - Examen par les pairs, Éditions OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/44021480.pdf>.

OCDE (2013), Gendernet Study: Donor approaches 2006-2013. Questionnaire, 22 mars 2013, OCDE, Paris.



Extrait de :

OECD Development Co-operation Peer Reviews: Switzerland 2013

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264196322-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Vision et politique de la Suisse en matière de coopération au développement », dans *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Switzerland 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264196339-6-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.